

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CITOCLYN UV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: CITO-SYSTEM GmbH
Rue: Haimendorfer Straße 37 + 46
Lieu: D-90571 Schwaig
Téléphone: +49 (0)911/95885-0
Téléfax: +49 (0)911/95885-50
e-mail: info@cito.de
Internet: www.cito.de
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

Fournisseur

Société: Schaffner GF AG
Rue: Knubelstrasse 9
Lieu: CH-5726 Unterkulm
Téléphone: 0041 62 768 20 70
Téléfax: 0041 62 768 20 80
e-mail: info@schaffner-gf.ch
Interlocuteur: Abteilung Verkauf Téléphone: 0041 62 768 20 70
e-mail: info@schaffner-gf.ch
Internet: www.schaffner-gf.ch
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
Tox Info Suisse, Numéro de téléphone: 145 / E-Mail: info@toxiinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			45 - < 50 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau/eau courante pendant 10 à 15 minutes, en maintenant la paupière ouverte et consultez un médecin.

Après ingestion

En cas de vomissement, faire attention au danger d'aspiration.

Se rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Ne pas inhaler gaz/fumée/vapeur/aérosol.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser des dispositifs avec une ventilation locale par aspiration pour les manipulations en systèmes ouverts.

Ne pas inhaler gaz/fumée/vapeur/aérosol.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver sous clef.

Conserver dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées.

Assurer une ventilation adéquate et une aspiration locale dans les zones critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Pas de précautions spéciales requises

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
112-34-5	Butyldiglykol	10	67		VME 8 h	
		15	101		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser des dispositifs avec une ventilation locale par aspiration pour les manipulations en systèmes ouverts.

Ne pas inhaler gaz/fumée/vapeur/aérosol.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Élaborer et respecter un plan de protection cutanée.

Se laver soigneusement les mains et le visage avant chaque pause et après le travail, se doucher le cas échéant.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes-masque de protection

Protection des mains

Lors de la manipulation d'agents chimiques, seuls les gants de protection chimique munis du marquage de conformité « CE », y compris le numéro de test à quatre chiffres, peuvent être portés. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail en fonction du niveau de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

Il est recommandé de se renseigner sur la résistance chimique des gants de protection susmentionnés pour des applications spéciales auprès du fabricant de gants.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C): 6 - 7

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	n.d.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C
Point d'éclair:	env. 100 - 110 °C
Inflammabilité	n.a.



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

Dangers d'explosion	Produit non explosif.
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	5,9vol. %
Température d'inflammation spontanée	n.a.
Température de décomposition:	n.d.
Propriétés comburantes	Non oxyder.
Pression de vapeur: (à 20 °C)	n.d.
Densité (à 20 °C):	1,02 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: n.d.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucun/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

DL50/orale/rat 5660 mg/kg

DL50/dermale/lapin 4120 mg/kg

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

Un contact avec les yeux ou la peau peut provoquer des irritations.

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec le peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

CEr50/Scenedesmus subspicatus > 100 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h > 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol: Log Pow: 0,56

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Élimination conformément aux prescriptions légales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080312 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation d'encres d'impression; Déchets d'encre contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 55, Inscription 75

2010/75/UE (COV):

0 %

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV):

45 %

N° du tarif (OCOV):

2909.4390

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CITO-SYSTEM GmbH

CITOCLYN UV

Date de révision: 10.09.2020

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 11458-0028

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

